

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

MEMBRES EN EXERCICE

M. Alain BOCQUET, Maire,

Mme Nelly SZYMANSKI, M. David LECLERCQ, Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE, M. Jean Marc MONDINO, Mme Corinne ALEXANDRE, M. Franc DE NÈVE, Mme Cécile NOWAK GRASSO, M. Patrick DUFOUR, Mme Sylvie WIART - **ADJOINTS**.

M. Fabien ROUSSEL, M. Ludovic DHOTE, Mme Noura ATMANI, M. Dominique BOUTELIER, Mme Hélène COLLIER DA SILVA, M. Didier LEGRAIN, Mme Pascale TEITE, M. Mounir OUT MAGHOUST, Mme Thérèse PARENT FRANCOIS, Régis VAN GULCK, Mme Christabel VEAUX TOURNOIS, M. Frédéric VANRUYMBEKE, Mme Virginie DERISBOURG PICART, M. Éric PYNTE, Mme Danièle LESAGE IOVINO, M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

CONVOCATION EN DATE DU 10 MARS 2022

=&=&=&=&=

PRÉSIDENCE DE : Monsieur Alain BOCQUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène COLLIER DA SILVA

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

- M. Fabien ROUSSEL a donné pouvoir à Mme Nelly SZYMANSKI
- M. Jean Marc MONDINO a donné pouvoir à Mme Sylvie WIART
- Mme Christabel VEAUX TOURNOIS a donné pouvoir à Mme Thérèse PARENT FRANCOIS
- Mme Florence VILLE DELFÉRIÈRE a donné pouvoir à M. David LECLERCQ
- Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX a donné pouvoir à M. Éric RENAUD

Membres(s) absent(s), excusé(s): 0

=&=&=&=&=

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

22.016 - CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES AT 897, 76, 1222, 1224, 1226 1228, 1230 ET 1232 AU GROUPE PARTOUCHE

Le Conseil municipal décide de :

- De rapporter la délibération 19.101 du 05 décembre 2019 ;
- D'acter la vente au groupe PARTOUCHE ou toute société s'y substituant de l'ensemble immobilier sis sur les parcelles cadastrées suivantes : AT 897, 76, 1222, 1224, 1226 1228, 1230 et 1232 ;
- D'acter que le prix sera de 640 000€ pour l'ensemble immobilier proposé à la vente ;
Seule la signature de l'acte authentique actera que la vente est parfaite et permettra le transfert de propriété, sachant que la vente interviendra une fois l'ensemble des autorisations administratives et urbanistiques obtenues et purgées de tous recours et ce au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre et signer l'ensemble des engagements juridiques et comptables pour régulariser cette vente.

Adoptée à l'unanimité

22.017 - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AV N°618 SITUÉE ZONE DU MOULIN DES LOUPS AU PROFIT DE LA SCI TCIR

Le Conseil municipal décide :

- De se prononcer favorablement sur le principe de la vente à Madame RIEDWEG et Monsieur CIACNOGHI ou toute société s'y substituant de la parcelle cadastrée AV n°618 d'une surface de 341 m² moyennant le prix de 80€ HT le m² soit un prix total HT de 27 280€.
La vente est assujettie à la TVA, son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la passation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'acte notarié ainsi que tous documents liés à cette vente. Seul l'acte notarié entrainera le transfert de propriété. L'acte authentique devra être signé au plus tard le 30 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

22.018 - CESSION DE LA PARCELLE N°AH 740 AU PROFIT DE ASTAV

Ceci exposé, le Conseil municipal décide :

- D'accepter de vendre au profit de l'ASTAV ou toute société s'y substituant, la parcelle cadastrée section AH n°740 pour une superficie de 7614m² au prix de 130 000€ ;
Les frais, impôts et taxes inhérents à la présente vente seront supportés par l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à venir ainsi que tous documents juridiques se rapportant à cette vente.

L'acte devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2022. Seule la signature de l'acte notarié actera que la vente est parfaite et entraînera le transfert de propriété.

Adoptée

1 Abstention au vote : M. Éric CASTELAIN

22.019 - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AN 125 SITUÉE ROUTE DE LA FONTAINE BOUILLON AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME DESIÈRE

Dans ce cadre, le Conseil municipal décide :

- De se prononcer favorablement sur la vente de la parcelle cadastrée section AN n°125 à Monsieur et Madame DESIÈRE ou toute société s'y substituant au prix estimé par le service des domaines moins la marge des 10% soit un prix de 104 400€.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié et, toutes pièces nécessaires à cette vente. L'acte devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2022. Seule la signature de l'acte notarié actera que la vente est parfaite et entraînera le transfert de propriété.

Adoptée

5 Abstentions au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH,

22.020 - CESSION DU TERRAIN SITUÉ AU 442, RUE DU CHENE CRUPEAU PARCELLE AR 572 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME MEDJAHED

Le Conseil municipal décide :

- De céder sous réserve du document d'arpentage en cours de réalisation environ 627 m² de cette parcelle ;
- De se prononcer favorablement sur le principe de cette cession moyennant le prix de 72 374,61 € à Monsieur et Madame MEDJAHED ou toute société s'y substituant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cet acte lequel devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2022.

La vente sera parfaite et le transfert de propriété ne se fera qu'à compter de la signature de l'acte authentique.

Adoptée à l'unanimité

22.021 - CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AY N°161 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME BELHACENE

Le Conseil municipal décide :

- De se prononcer favorablement sur la cession de cette parcelle communale à Monsieur et

Madame BELHACENE ;

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à cet acte, lequel devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2022 ;**
- **De dire que l'acte notarié devra expressément prévoir une servitude en vue de l'accès à la station d'évacuation des eaux usées située au fond de ce terrain.**

Seul l'acte authentique rendra la vente parfaite et entrainera le transfert de propriété.

Adoptée à l'unanimité

22.022 - LOTISSEMENT CHEMIN DES HAMAÏDES : DÉNOMINATION DES VOIRIES

Ceci exposé, le Conseil municipal décide :

- **De dénommer l'emprise concernée « Résidence Thérèse Clemmersseune ».**

Adoptée à l'unanimité

22.023 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : TRAVAUX AU TITRE DE LA POLITIQUE ÉNERGETIQUE DE 5 BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal décide :

- **D'approuver le plan de financement joint et la demande de subvention au titre de la DSIL ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des engagements comptables, financiers et juridiques nécessaires à cette opération en faveur de la politique énergétique de la commune et de solliciter, le cas échéant, tous les financeurs potentiels : Europe, État, Région, Département et CAPH.**

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

TRAVAUX :

Remplacement des menuiseries, passage en LED d'éclairage
et remplacement de radiateurs électriques dans 5 bâtiments municipaux

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En € HT	%
Remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire Eugène Pauwels	172 864,00	Commune	62 861,58	20
		DSIL	251 446,32	80
Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Eugène Thomas	55 424,00			
Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire	26 168,26			

Bracke Desrousseaux				
Passage en LED de l'éclairage des ateliers et bureaux du Centre Technique Municipal (CTM) :				
- Fournitures	22 584,44			
- Location de nacelle	1 988,79			
- Main d'œuvre (régie)	6 732,41			
Changement de menuiseries et remplacement des radiateurs électriques au club house du complexe sportif Notre Dame d'Amour :	26 855,00			
- Changement de menuiseries	1 691,00			
- Remplacement de radiateurs				
TOTAL HT	314 307,90		314 307,90	100

Adoptée à l'unanimité

22.024 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE À LA SÉCURISATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES EN AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2022 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental correspondant au titre du dispositif d'aide à la sécurisation pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur routes départementales en agglomération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces consécutives à cette décision.**

Adoptée à l'unanimité

22.025 - CRÉATION DE DIFFÉRENTS POSTES À TEMPS COMPLET

Le Conseil municipal décide d'approuver :

- **La création d'un poste à temps complet sur le grade de Bibliothécaire territorial ;**
- **La création d'un poste à temps complet sur le grade d'Infirmier territorial en soins généraux ;**
- **La création d'un poste à temps complet sur le grade de Directeur territorial ;**
- **La création d'un poste à temps complet sur le grade d'Attaché hors classe.**

Adoptée

1 vote contre : M. Éric CASTELAIN

5 votes contre : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, pour la création d'un poste à temps

complet sur le grade de Bibliothécaire territorial

2 Abstentions au vote : M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE pour la création d'un poste à temps complet sur le grade de Bibliothécaire territorial

22.026 - BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget principal, ci-joint.

Adoptée

8 votes contre : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUZ, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN

22.027 - BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE « SPECTACLES »

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe spectacles, ci-joint.

Adoptée à l'unanimité

22.028 - BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE MOULIN DES LOUPS

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Moulin des Loups, ci-joint.

Adoptée à l'unanimité

22.029 - POURSUITE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

AP 44 « ÉGLISE SAINT MARTIN »

AP 59 « LOUISE DE BETTIGNIES »

Le Conseil municipal décide :

- De poursuivre en 2022 les AP/CP comme suit :

AP/CP						
LIBELLE	n°	AP	CP			Total CP 2022
			CP votés en 2021	CP 2021 non consommés et reportés en 2022	CP votés en 2021 pour 2022	
Eglise Saint-Martin	44	9 587 117,77 €	1 648 190,55 €	247 367,03 €	100 000,00 €	347 367,03 €
Centre ressources L. de Bettignies	59	1 948 404,42 €	857 000,13 €	401 732,50 €	100 000,00 €	501 732,50 €

AP 44 « ÉGLISE SAINT MARTIN »

Adoptée à l'unanimité

AP 59 « LOUISE DE BETTIGNIES »

6 votes contre : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Éric CASTELAIN

22.030 - CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°62 CŒUR DE VILLE

Le Conseil municipal décide :

- De clôturer l'AP n°62 « Cœur de Ville » comme suit :

AP 62 "Cœur de Ville"	AP/CP
2011	148 620,00
2012	15 480,23
2013	42 986,04
2014	79 297,63
2015	165 779,86
2016	668 953,24
2017	1 814 904,74
2018	2 968 300,79
2019	3 086 010,53
2020	801 807,93
2021	324 899,64
	10 117 040,63

Adoptée

5 votes contre : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH,

3 Abstentions au vote : M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN

22.031 - CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°71 PALAIS DES SENIORS

Le Conseil municipal décide :

- De clôturer l'AP n°71 « Palais des Séniors » comme suit :

AP 71 "Palais des Séniors"	AP/CP
2017	134 451,22
2018	2 498 337,66
2019	2 115 738,65
2020	561 544,62
2021	393 022,37
	5 703 094,52

Adoptée

***Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH,
3 Abstentions au vote : M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN***

22.032 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil municipal décide pour l'année 2022 :

- De maintenir les taux communaux existants :
 - Taxe foncière bâti : 34,61%, sachant que le taux départemental sera ajouté par les services fiscaux (19,29%),
 - Taxe foncière non bâtie : 66% ;
- De fixer le taux de TFNB à 66% ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'Administration fiscale.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

Adoptée

8 votes contre : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE, M. Éric CASTELAIN

22.033 - ZONE DU MOULIN DES LOUPS – TRANSFERT DE TERRAINS AU BUDGET ANNEXE

Le Conseil municipal décide :

- D'acter le transfert du montant des 4 lots au budget annexe au Moulin des Loups, soit 6 921,30€ pour le lot 1, 4 053, 50€ pour le lot 2, 4 210€ pour le lot 3 et 2 800€ pour le lot 4.

Adoptée à l'unanimité

22.034 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : LOUISE DE BETTIGNIES : CRÉATION D'UN CENTRE DE RECHERCHES ET DE RESSOURCES NUMÉRIQUE DEDIE A L'HISTOIRE DE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement joint et la demande de subvention au titre de la DSIL ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des engagements comptables, financiers et juridiques nécessaires à cette opération et de solliciter tous les financeurs potentiels : Europe, État, Région, Département et CAPH.

**AMÉNAGEMENT DE LA MAISON NATALE LOUISE DE BETTIGNIES
OPÉRATION DE CRÉATION D'UN CENTRE DE RECHERCHES ET DE RESSOURCES
NUMÉRIQUE DEDIE À L'HISTOIRE DE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES**

Budget Prévisionnel HORS TAXES Aménagement de la Maison Louise de Bettignies				
DEPENSES HT		RECETTES HT		
Mobiliers et matériels numériques	231 500,00 €	Fonds Européen de Développement Régional	75 236,00 €	32,50%
<i>dont matériel et support numérique</i>	<i>170 300,00 €</i>	Etat (D.S.I.L.)	40 154,00 €	17,50%
<i>dont mobiliers</i>	<i>47 800,00 €</i>	Région	23 150,00 €	10,00%
<i>dont matériels vidéos / son</i>	<i>13 400,00 €</i>	Département	23 150,00 €	10,00%
		CAPH	23 150,00 €	10,00%
		Commune	46 300,00 €	20,00%
TOTAL HT	231 500,00 €	TOTAL HT	231 500,00 €	100%

Adoptée

*5 votes contre : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAU, M. Hassane MEFTOUH,
1 Abstention au vote : M. Éric CASTELAIN*

22.035 - RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL – BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL ET INFIRMIER TERRITORIAL DE SOINS GÉNÉRAUX

Le Conseil municipal décide :

- D'accepter d'étendre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Bibliothécaires territoriaux ainsi qu'aux Infirmiers territoriaux de soins généraux, selon les modalités reprises ci-dessus ;
- De valider les montants plafonds de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ainsi que ceux du complément indemnitaire annuel pour ce cadre d'emploi ;

- De dire que lors de la mise en application du R.I.F.S.E.E.P. le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, est maintenu.

Adoptée

1 vote contre : M. Éric CASTELAIN,

5 votes contre : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH, pour le cadre d'emploi des Bibliothécaires territoriaux,

2 Abstentions au vote : M. Guillaume FLORQUIN, Mme Bérengère MAURISSE pour le cadre d'emploi des Bibliothécaires territoriaux

22.036 - CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES

Le Conseil municipal décide :

- **D'accepter la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Ville et du CCAS lors des prochaines élections professionnelles ;**
- **De placer ce Comité Sociale Territorial auprès de la Ville.**

Cette délibération est un préalable aux élections de fin d'année mais ne suspend pas les fonctions des représentants du personnel élus en décembre 2018.

La délibération n°18-066 du 28 juin 2018 fixant notamment le nombre de représentant du personnel, à savoir 5 titulaires et 5 suppléants, reste en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

22.037 - VERSEMENT DE L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS (APEH)

Le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser le versement de l'Allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH) selon les conditions ci-dessus définies ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et actes afférents à cette décision.**

Adoptée à l'unanimité

22.038 - SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil municipal décide :

- **D'octroyer les subventions 2022 conformément au tableau ci-joint.**

SUBVENTIONS 2022- Associations sportives

Imputation 6574 40	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
AA Volley Ball	194,00 €	122,00 €	3 406,00 €			900,00 €		4 622,00 €
ABA Boxeurs Amandinois	257,00 €	61,00 €	2 251,00 €					2 569,00 €
Aïkido Club	152,00 €	61,00 €	140,00 €					353,00 €
Amicale Boulliste	315,00 €	61,00 €	140,00 €					516,00 €
As.Sport Collège M-Curie	478,00 €	122,00 €						600,00 €
As.Sport Lycée Couteaux	478,00 €	122,00 €						600,00 €
As.Sport N. Dame des Anges	478,00 €	122,00 €						600,00 €
As.Sport Collège M-Blanc	478,00 €	122,00 €						600,00 €
Société des Archers	152,00 €	61,00 €	1 187,00 €			1 200,00 €		2 600,00 €
Club de Yoga	537,00 €	122,00 €	140,00 €					799,00 €
Escal'Amandinoise	152,00 €	61,00 €	787,00 €					1 000,00 €
Gym 2000	528,00 €	122,00 €				7 008,00 €		7 658,00 €
Gym Adulte Volontaire	180,00 €	61,00 €	140,00 €					381,00 €
SAH PH (handball)	461,00 €	183,00 €	47 874,00 €	4 800,00 €		1 882,00 €		55 200,00 €
Iron Team	152,00 €	61,00 €	140,00 €					353,00 €
Judo Club du Parc	888,00 €	122,00 €	1 000,00 €		650,00 €			2 660,00 €
Karaté Club Amandinois	334,00 €	122,00 €	1 800,00 €					2 256,00 €
L'Amandinoise	152,00 €	61,00 €	2 367,00 €			660,00 €		3 240,00 €
LARS (retraités Sportifs)	298,00 €	122,00 €	140,00 €				565,00 €	1 125,00 €
La Macotte	152,00 €	61,00 €	1 587,00 €					1 800,00 €
Les P'Tits Loups (plongée)	152,00 €	61,00 €	987,00 €			1 305,00 €	750,00 €	3 255,00 €
Les Pêcheux Amandinois	902,00 €	244,00 €	140,00 €					1 286,00 €
N.SAEC	180,00 €	122,00 €	15 198,00 €			4 500,00 €		20 000,00 €
RCA (rugby)	524,00 €	122,00 €	4 687,00 €		250,00 €	1 500,00 €	375,00 €	7 458,00 €
Saint-Amand-Tennis-Club PH	1 786,00 €	305,00 €	26 000,00 €	22 500,00 €	500,00 €			51 091,00 €
Saint-Amand Cyclo	152,00 €	61,00 €	140,00 €		350,00 €	147,00 €	1 500,00 €	2 350,00 €
Saint-Amand-Football-Club	1 795,00 €	305,00 €	132 200,00 €	33 200,00 €				167 500,00 €
Saint-Amand-Hainaut-Basket			5 000,00 €					5 000,00 €
Saint-Amand-Natation PH	249,00 €	122,00 €	14 775,00 €	7 536,00 €				22 682,00 €
Sports Loisirs Amandinois	1 597,00 €	305,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €				15 902,00 €
Tennis de Table Amandinois	352,00 €	61,00 €	6 112,00 €				225,00 €	6 750,00 €
Union des Arbalétriers	152,00 €	61,00 €	3 000,00 €					3 213,00 €
USAPH (basket-ball)	883,00 €	244,00 €	26 373,00 €					27 500,00 €
Vélo Club Amandinois	152,00 €	61,00 €	287,00 €					500,00 €
VTT de St-Amand	152,00 €	122,00 €	2 000,00 €		600,00 €	11 420,00 €		14 294,00 €
Club Eud' Molky	152,00 €	61,00 €	140,00 €		682,00 €	1 065,00 €	518,00 €	2 618,00 €
Sport et bien etre et santé amandinois	152,00 €	61,00 €	140,00 €				251,00 €	604,00 €
Cie Tir à l'Arc Nature	152,00 €	61,00 €	480,00 €					693,00 €
Total	16 300,00 €	4 331,00 €	302 758,00 €	80 036,00 €	3 032,00 €	31 587,00 €	4 184,00 €	442 228,00 €

Adoptée

Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH

22.039 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNÉE 2022 – SAINT-AMAND FOOTBALL CLUB

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer à l'association Saint-Amand Football Club une subvention d'un montant de 167 500,00 € pour l'année 2022, à laquelle sera déduit les deux acomptes d'un montant total de 80 000,00 € accordés par les délibérations des conseils municipaux en dates du 30 septembre et du 16 décembre 2021 et déjà versés ;
- D'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Saint-Amand Football Club ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Adoptée

Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH

22.040 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNÉE 2022 – SAINT-AMAND HANDBALL PORTE DU HAINAUT

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer à l'association Saint-Amand Handball Porte du Hainaut une subvention d'un montant de 55 200,00 € pour l'année 2022, à laquelle sera déduit l'acompte de 20 000,00 € accordé par la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2021 et déjà versé ;
- D'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association le Saint-Amand Handball Porte du Hainaut ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Adoptée

Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH

22.041 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNÉE 2022 – SAINT-AMAND TENNIS CLUB

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer à l'association Saint-Amand Tennis Club une subvention d'un montant de 51 091,00 € pour l'année 2022, à laquelle sera déduit l'acompte de 20 000,00 € accordé par la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2021 et déjà versé ;
- D'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Saint-Amand Tennis Club ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Adoptée

Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAU, M. Hassane MEFTOUH

22.042 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNÉE 2022 – SAINT-AMAND NATATION PORTE DU HAINAUT

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer à l'association Saint-Amand Natation Porte du Hainaut une subvention d'un montant de 22 682,00 € pour l'année 2022, à laquelle sera déduit l'acompte de 5 000,00 € accordé par la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2021 et déjà versé ;
- D'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Saint-Amand Natation Porte du Hainaut ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Adoptée

Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAU, M. Hassane MEFTOUH

22.043 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNÉE 2022 – UNION SAINT-AMAND PORTE DU HAINAUT

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer à l'association Union Saint-Amand Porte du Hainaut une subvention d'un montant de 27 500,00 € pour l'année 2022, à laquelle sera déduit l'acompte de 10 000,00 € accordé par la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2021 et déjà versé ;
- D'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Union Saint-Amand Porte du Hainaut ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Adoptée

Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAU, M. Hassane MEFTOUH

22.044 - SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer pour 2022 des subventions aux associations selon le tableau ci-annexé.

ASSOCIATIONS CULTURELLES								
Imputation 6574 30	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
Aide aux Jeunes Camerounais	152	61			300			513
Amandicum	0	0	0		200			200
Amicale Modélisme Ferroviaire	152	61						213
Théâtre et Chorale NDA	152	61						213
Club Philatélique	152	61						213
Club Questions pour un Champion	152	61						213
Confrérie Chevaliers de la Tour	261	61			500	700		1 522
Convention des Guildes historiques	152	122						274
Harmonie Municipale	152	61	2 000	27 602				29 815
Historial Amandinois	152	61	500					713
Les Amis de l'Eglise Saint Martin	415	122						537
Les Amis des Moulins	248	61	461			2 000		2 770
Les Amis du Musée	390	122						512
Les Maîtres Chanteurs	152	61		617	Acompte versé en octobre 200€			630
Maginot Escout	152	61					800	1 013
Parents et Amis du Conservatoire	311	61			400	400		1 172
Paroles d'Hucbald	226	61				300		587
Scrabble Amandinois	152	61						213
Sté des Photographes Indépendants	152	61			150	220		583
Sculptam	152	61	487					700
Union Chorale	152	61	137	600	Acompte versé en octobre 600€			350
Total	3 979	1 403	3 585	28 819	1 550	3 620	800	42 956

SUBVENTIONS 2022 - Associations Philanthropiques								
Imputation 6574 024	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
Comité du Sauboïs	176	61			4 500			4 737
Comité du Mont des Bruyères	152	61						213
Les 3 Quartiers	239	61						300
Comité de la Bruyère	189	61	500		5 200			5 950
Total	756	244	500	0	9 700	0	0	11 200

SUBVENTIONS 2022 - Associations patriotiques et d'Anciens Combattants								
Imputation 6574 025	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
ACPG- CATM - TOE - VEUVES	379	61	400					840
FNACA	152	61	50					263
Souvenir Français	152	61						213
Médaillés militaires	152	122						274
Total	835	305	450	0	0	0	0	1 590

SUBVENTIONS 2022 - Associations de Santé								
Imputation 6574 510	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					

Club Cœur et Santé	152	61						213
Couleurs de Vie	248	122						370
F.N.A.T.H.	325	122	273					720
APEI	152	61	150					363
Total	877	366	423	0	0	0	0	1 666

SUBVENTIONS 2022 - Animation Sociale

Imputation 6574 063	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
Parents des Eclaireurs Neutres	152	61	950		1 500		450	3 113

SUBVENTIONS 2022 - Associations Caritatives

Imputation 6574 520	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
Entraide Amandinoise	2 088	305	3 900	Acompte versé en octobre 1 500€				4 793
Secours Populaire	4 050	305	2 570	5 000	Acompte versé en octobre 3 000€			8 925
Total	6 138	610	6 470	5 000	0	0	0	13 718

SUBVENTIONS 2022 - Diverses

Imputation 6574 520	FONCTIONNEMENT			Aide Emploi	Aide Manifestation	Aide au Projet	Aide Investissement	Total
	Aide Forfaitaire	Aide Réceptions	Aide Spécifique					
Amicale Laïque Ecoles L. Dematte	577	122				100	250	1 049
Les Amis de l'école Georges Wallers	158	61						219
Hainaut Naturellement	152	61						213
Association "les Chats Libres"	152	61						213
Puchoyat Environnement	152	61						213
COS			80 000					80 000
Club Amitiés Amandinoises	306	61					250	617
Syndicat des Retraités CGT	152	61	787					1 000
Total	1 649	488	80 787	0	0	100	500	83 524

Total général	14 386	3 477	93 165	33 819	12 750	3 720	1 750	157 767
----------------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	--------------	--------------	----------------

Adoptée

Ne participent au vote :

M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAUX, M. Hassane MEFTOUH,

M. Didier LEGRAIN pour l'association « les 3 quartiers »,

M David LECLERCQ pour l'association des Parents d'Enfants Inadaptés,

Mme Danièle IOVINO pour l'association l'Union Chorale,

M. Régis VAN GULCK pour l'Amicale Laïque Louise Dematte et Les Amis des Moulins

M. Frédéric VAN RUYMBEKE pour l'Amicale de Modélisme Ferroviaire

1 vote contre : M. Éric CASTELAIN pour l'association « les retraités de la CGT ».

22.045 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNÉE 2022 – COS

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer à l'association le C.O.S. (Comité des Œuvres Sociales) une subvention d'un montant de 80 000 € pour l'année 2022 ;
- D'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association le C.O.S. (Comité des Œuvres Sociales) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Adoptée

Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAU, M. Hassane MEFTOUH

22.046 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNÉE 2022 – HARMONIE MUNICIPALE

Le Conseil municipal décide :

- D'attribuer à l'association l'Harmonie Municipale une subvention d'un montant de 29 815 € pour l'année 2022 ;
- D'approuver la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association l'Harmonie Municipale ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Adoptée

Ne participent pas au vote : M. Éric RENAUD, Mme Claudine DUVIVIER DEROEUX, M. Antoine DELTOUR, Mme Nathalie BIGEX GRIMAU, M. Hassane MEFTOUH

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ANNÉE 2022 – MOTS ET MERVEILLES

DÉLIBÉRATION SUSPENDUE

22.047 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA STÉRILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

Le Conseil municipal décide :

- De poursuivre cette politique de gestion de la population de chats errants par la stérilisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention avec 30 Millions d'Amis engageant la commune à participer à la stérilisation des chats errants à hauteur de 3 150€ pour l'année 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des actes administratifs et financiers nécessaires au versement de cette participation financière au profit de 30 Millions d'Amis ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout avenant éventuel sur le nombre de chats à stériliser.

Adoptée à l'unanimité

22.048 - CONGRÈS DES PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE LES 11, 12 ET 13 MAI 2022 À DINAN

Le Conseil municipal décide :

- D'autoriser la prise en charge des frais de carburant et de péage au profit de Madame Thérèse FRANCOIS, Conseillère municipale, pour sa participation au Congrès des Plus Beaux Détours de France les 11, 12 et 13 mai 2022 à Dinan ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatifs à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

M01 - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX POUR DEMANDER PLUS DE MOYENS POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Adoptée à l'unanimité

Acte rendu exécutoire par

1 | Dépôt au contrôle de légalité en date du :

Publication/Notification en date du : 21/04/2022

En date du 21/04/2022



Pour le Maire,
la DGA

[Signature]
HAYEZ

Fait à St Amand les Eaux, le 21 AVR. 2022

Le Maire,



[Signature]
Adain BOCOQUET

[Signature]
VH

NP